

REGLEMENT DU COLLEGE

(de la 6^{ème} à la 3^{ème})

En choisissant le Centre Madeleine Daniélou, vous avez fait le choix d'un établissement qui engage les parents comme les élèves.

Lieu d'accès à la culture et lieu de formation de la conscience et du jugement, le Centre Madeleine Daniélou se donne pour mission d'aider les jeunes à devenir responsables, compétents et engagés.

A cette fin, toute la communauté éducative (responsables, adjoints, professeurs) a le souci d'établir un climat de confiance réciproque, de franchise et d'honnêteté, nécessaire à la croissance et à l'épanouissement des jeunes. Il se caractérise par l'autodiscipline, apprentissage progressif de la liberté, qui requiert le strict respect des règles suivantes de vie individuelle et collective. Ces règles sont garanties d'un climat de travail sérieux et exigeant, facilitent la vie en commun, permettent le respect de soi, des autres et du cadre de vie et responsabilisent les élèves.

Chacun est donc invité à entrer dans l'esprit de ce règlement et à le vivre.

HORAIRE :

Les élèves doivent arriver à **8 heures 20** devant la porte de leur bâtiment.

Les élèves ne sortent pas du collège en dehors de l'horaire prévu.

Les élèves ne peuvent, **en aucun cas**, emprunter l'allée longeant les classes préparatoires.

En cas de retard, l'élève vient se présenter à sa responsable de division et un mot d'excuse est exigé.

En cas de retards réitérés, une sanction est prise. L'exactitude de chacune favorise le travail de toutes.

ABSENCES :

En cas d'absence d'une élève, il est demandé **de prévenir le plus tôt possible**, pour des raisons de sécurité et de responsabilité pour le Centre Madeleine Daniélou, entre **8 heures 15 et 10 heures** du matin.

Au retour de toute absence, **un mot d'excuse, daté et signé** par les parents ou par la personne responsable, est exigé. En cas de maladie de plus de trois jours un certificat médical en double exemplaire est exigé le jour-même du retour.

Les élèves dispensées de sport durablement ou momentanément remettent un certificat médical en double exemplaire à la responsable de division et préviennent leur professeur d'éducation physique.

Les rendez-vous de médecin, d'orthodontie ou de dentiste etc..., devront être pris en **dehors des heures de présence au collège**. Dans le cas d'impossibilité absolue, l'autorisation doit être demandée à l'avance et **l'élève manquera au moins une demi-journée de cours**.

Les dates de vacances sont fixées pour tous, familles et professeurs. Elles doivent être respectées scrupuleusement **sous peine de mesures sévères**.

RECREATION :

Les récréations ont lieu à 10 heures 50 et 14 heures 50.

La récréation après le déjeuner a lieu sur le stade (partie pelouse et terrains de sport) ; aucune élève ne doit se trouver sur le parking ou sur les pentes.

Les élèves doivent se munir de vêtements adaptés à la météo.

SECURITE DES ELEVES : Incendie : les élèves sont informées oralement des consignes de sécurité. Celles-ci sont affichées dans les classes. Des exercices de sécurité ont lieu périodiquement.

TELEPHONE :

L'usage des portables étant formellement interdit, toute utilisation entraînera la confiscation du téléphone portable. Les parents sont invités alors à venir le rechercher à l'accueil.

Il en est de même pour les « baladeurs », appareils photos et tout objet de valeur. En cas d'utilisation, ils seront supprimés jusqu'aux vacances suivantes.

A moins d'une urgence, il est demandé aux parents d'éviter absolument les appels téléphoniques destinés à transmettre un message à leur fille ; il est impossible de la joindre, surtout au moment de la sortie.

TENUE :

Il est demandé une tenue simple, correcte et soignée, sans maquillage ni bijoux : jupe, robe ou pantalon de ville. Les cheveux longs doivent être attachés.

Les shorts, jupes trop courtes, jeans déchirés sont interdits.

Le tablier d'uniforme doit être marqué au nom de l'élève et doit rester propre et en bon état.

Le tablier et le sac de sport – marqué lui aussi – doivent être rapportés tous les vendredis soir à la maison. Les oublis le lundi matin seront sanctionnés par une retenue.

Les chewing-gums sont absolument interdits à l'intérieur du collège.

Toute élève ayant une tenue incorrecte pourra faire l'objet d'un renvoi à la maison .

LIVRES DE CLASSES, FOURNITURES SCOLAIRES ET VETEMENTS :

Des livres scolaires sont prêtés aux élèves pour une année : nous demandons de veiller à leur bon état. Tous les livres doivent être recouverts de plastique transparent et marqués au nom de l'élève.

Toutes les affaires de classe et les vêtements doivent être marqués.

Les élèves doivent respecter les lieux de vie et le matériel qui leur est confié. Leurs affaires devront être soigneusement rangées, et leur classe maintenue en ordre.

CARNETS DE NOTES :

Ils seront remis environ une fois par mois. Ils devront être rapportés signés des parents le lundi suivant. Nous demandons instamment de n'écrire aucun commentaire sur ces carnets .Si vous avez quelques observations à faire ou des renseignements à demander, vous pouvez téléphoner ou écrire à la responsable de division.

DINERS DE CLASSE :

Ils ne sont pas organisés par le C.M.D. et sont donc **sous la responsabilité exclusive des parents** qui reçoivent.

SANCTIONS :

Des sanctions pour tout manquement au règlement peuvent être prises, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Trois avertissements sur deux années scolaires entraînent le renvoi de l'élève.

RENDEZ-VOUS :

La responsable de division sera heureuse de vous recevoir. Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle en téléphonant à l'accueil (01 41 39 25 80). Le jour du rendez-vous, veuillez vous présenter à l'accueil.

Toute demande de rendez-vous auprès d'un professeur doit lui être faite par écrit et transmise par l'intermédiaire de votre fille.

Signature de l'élève :

Signature des parents :